



Monsieur le Directeur  
DREAL Auvergne  
65, bvd François Mitterrand  
BP 163  
63 004 Clermont-Ferrand Cedex 1

**ONF**

**Direction territoriale**  
Centre Ouest, Auvergne-Limousin

Aurillac, vendredi 28 février 2014,

**Direction du Développement**  
Centre Ouest, Auvergne-Limousin

Bureau d'études Auvergne Limousin  
12, allée des Eaux et Forêts  
BP 106  
63370 LEMPDES

Tel : 04 73 42 01 59  
Fax : 04 73 42 01 28

N.Réf : 19/TD  
Objet : Site Natura 2000 « Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène » FR 830-1057  
Bilan d'animation 2013

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la procédure Natura 2000, en 2013 la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 des Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène n°FR8301057 a été réalisée.

Par la présente, nous avons le plaisir de vous transmettre le bilan correspondant au budget d'animation pour ce site. Il concerne des actions définies dans le cadre du document d'objectifs.

Restant à votre disposition pour vous apporter plus amples renseignements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

Le Chargé de mission Environnement

T. Darnis





## Sites Natura 2000 Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène n°FR8301057 Mise en œuvre du Document d'Objectifs

### Bilan d'Animation 2013



*Le site du Pestre en Forêt Domaniale de Miers*

OFFICE NATIONAL DES FORETS  
Direction du Développement Auvergne-Limousin  
Site de Marmilhat sud, BP 107  
63 370 LEMPDES  
☎ 04 73 42 01 10 ☎ 04 73 42 01 66  
e-mail : [bernard.almeras@onf.fr](mailto:bernard.almeras@onf.fr)



# Mise en œuvre du Document d'objectifs NATURA 2000 Site FR 8301057 – Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène

## Bilan technique d'animation année 2013

### PREAMBULE

Le Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène » (site n°FR830-1057) a été approuvé par Arrêté Préfectoral du 23 novembre 2012. Cette décision fait suite au comité de pilotage qui a eu lieu le 4 juillet 2012. Ce comité a validé le document d'objectifs et le choix de l'Office National des Forêts pour la mise en œuvre des actions.

Le site Fr830-1057 est complètement inclus dans le périmètre de la ZPS Gorges de la Dordogne dont les animateurs sont la SEPOL (coté Limousin) et la LPO Auvergne (coté auvergnat).

Conformément à la mission qu'il lui a été confiée, l'ONF du Cantal a mise en oeuvre des actions du Document d'Objectifs en 2013, tel que détaillé ci-après.

## 1. LISTES DES ACTIONS RÉALISÉES

### ACTION A : ANIMATION DU DOCOB

#### Missions

Pour cette première année de mise en œuvre du Docob, un effort particulier a été fait pour associer les acteurs locaux à la démarche Natura 2000. Pour rappel, il a été décidé de travailler en étroite collaboration avec la LPO Auvergne, structure animatrice de la ZPS des Gorges de la Dordogne coté Cantal, afin de mutualiser les efforts d'animation et de communication.

#### *Actions visant à assurer l'animation et la coordination du Docob*

Dans le cadre des évaluations d'incidences, plusieurs porteurs de projet ont sollicité notre aide, en lien avec les services de l'Etat (DDT 15 et DREAL). Les dossiers traités sont :

- La demande d'autorisation de création d'une piste d'atterrissage d'ULM sur la commune de Brageac en limite de la ZSC mais dans la ZPS. Une synthèse des enjeux naturalistes et des recommandations de gestion a été envoyée à la DDT. Ce projet est actuellement abandonné notamment du fait de la présence d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire nicheurs à proximité du projet.
- L'examen du tracé de la course pédestre du raid des Gabarriers. Plusieurs passages à gué ont été évités ainsi que le lit mineur du Piallevedel (affluent de l'Auze) où plusieurs entités de ripisylves prioritaires auraient été endommagées. Il est à noter la très bonne intégration de ces remarques par les organisateurs.

- L'enduro du Moto Cross de Ydes a également sollicité un examen de son parcours. Plusieurs passages hors pistes ont été évités ainsi que des passages à gué. On notera là aussi la très bonne implication du porteur de projet.

### ***Actions visant à assurer un appui technique pour :***

---

- Dans le cadre de la **signature de la charte N2000 du site**, un courrier (cf. annexe) a été envoyé aux communes les plus prioritaires (cf. Docob) à savoir : Arches, Brageac, Chalvignac, Jalleyrac. Cette lettre explique les enjeux du site, l'intérêt de la charte et propose une présentation de l'outil « Charte » pour la commune en réunion publique. Une relance téléphonique à ces communes a permis de sélectionner les 2 communes les plus intéressées. Les autres communes doivent présenter le courrier lors de conseils municipaux. Une réunion a été co-animée avec la LPO (Sabine Boursange) sur les communes de Chalvignac le 05/09/13 et de Arches le 04/10/13. Deux dossiers de chartes sont donc en cours de finalisation : 1 sur les forêts sectionales de Doumis (Chalvignac) et 1 sur les forêts sectionales de Arches.

### ***Assurer le suivi administratif, caractérisé par :***

---

- le suivi des conventions avec l'Etat, le remplissage de SUDOCO, l'établissement des programmations annuelles, des bilans annuels : un bilan intermédiaire a été envoyé par mail à la DREAL Auvergne le 20/10/2013 faisant état de l'avancement des actions 2013 (cf. annexe).
- la recherche de financements et le suivi des dossiers de demandes de subventions,
- La commande publique : l'élaboration des conventions avec les prestataires et notamment la sous-traitance de l'animation de la Charte auprès de LPO.

### ***Coût de l'action A***

---

Temps passé	Montant
	2013
<b>Action A : Indemnisation correspondant à 14.5 jours de travail – chargé de mission dont 6 jours de sous-traitance à la LPO</b>	<b>7 675 € HT</b>



## ACTIONS S : SUIVI, ETUDE ET EVALUATION

### S4 L'amélioration des connaissances sur les chiroptères

#### Contexte



**Grange du Pestre, forêt domaniale de Miers, camp de base de l'opération**

Les espèces listées aux annexes de la Directive Habitats étant essentiellement des chiroptères. Or, les connaissances de la guildes des chauves-souris sur ce site Natura 2000 et plus largement de l'ouest du Cantal sont fragmentaires et localisées. L'enjeu semble fort pour ces espèces compte tenu de quelques données naturalistes sur le site laissant entrevoir une richesse exceptionnelle au niveau de la retenue du barrage de l'Aigle (gîte d'hibernation à grands Murins, de la grange du Pestre où 3 colonies de reproduction sont connues dont une à petits Rhinolophes qui est la plus importantes du Cantal avec 30 à 40 individus, et de la Thébaïde, et du bon état de conservation global des habitats du site à savoir un complexe de vallées boisées entourant un grand plan d'eau et des plateaux agricoles à proximité.

Il a donc logiquement été proposé de mettre l'accent sur ce groupe taxonomique à travers un inventaire spécifique

Le site est majoritairement forestier, or les forêts sont un écosystème complexe, offrant de riches territoires de chasse pour la majorité des espèces de chiroptères tels que les allées, les rivières forestières, les lisières, la canopée ou encore les clairières. L'arbre en tant que tel est également un élément important pour les chauves-souris, certaines

espèces inféodées au milieu forestier les utilisent comme gîtes d'hibernation ou de mise bas. La qualité et la disponibilité des gîtes arboricoles influencent donc d'une façon importante la présence et la capacité de survie de ces espèces.



*Le campement et l'équipe de Cyberio (Morgan Charbonnier et Sylvain Garcia)*

### ***Objectifs et résultats attendus***

L'objectif principal de cette action est la connaissance et la sensibilisation en faveur des chauves-souris dans le site Natura 2000. Les sous-objectifs qui en découlent sont :

- permettre de fournir tous les éléments nécessaires pour sensibiliser un maximum d'acteurs du territoire sur le rôle écologique et la vulnérabilité de ces espèces et sur les actions à engager pour les protéger ;
- mieux connaître leurs habitats pour leur prise en compte dans la gestion forestière ;
- liste des espèces remarquables présentes sur le site Natura 2000 et par habitat naturel et leur répartition qualitative (identification des espèces, localisation) et quantitative (méthode absolue par comptage à différents moments de l'année (en hibernation, chasse, transit, etc.) ;
- liste des espèces d'intérêt communautaire présentes et évaluation relative de l'activité (nombre de contacts sonars par unité de temps) ;
- caractérisation et cartographie des enjeux dans et autour des habitats du site.

**Outre la liste des espèces présentes et leurs effectifs, cette expertise de terrain précisera l'importance et l'intérêt des habitats d'espèce :**

- dans le cycle biologique des espèces concernées ;
- par rapport au fonctionnement des populations de ces espèces ;
- l'aire de déplacement naturel des espèces à partir des noyaux de populations identifiés le cas échéant ;
- le tout durant un cycle annuel complet (populations hibernantes et estivantes).



## Méthodologie



De g. à d. : Julie Marmet et Jean-François Julien du MNHN et Joël Bec d'Alter Eco.

Pour cette première année, l'amélioration des connaissances des chauves-souris sur le site a naturellement commencé par :

**S42 une étude acoustique.** Il sera défini et analysé un indice d'activité pour chaque grand type d'habitat de la zone d'étude (pondéré par l'indice spécifique de détectabilité de Barataud). De ce travail, il sera édité une cartographie des zones de présence préférentiellement fréquentés par les espèces de chiroptères d'intérêt communautaire ou menacées en France. La méthodologie s'appuie sur la caractérisation du cortège des chauves-souris et de son activité au travers de ses émissions acoustiques. L'approche acoustique présente une supériorité évidente pour l'étude de ce groupe faunistique essentiellement nocturne, non seulement sur un plan éthique parce qu'elle présente un caractère non invasif (c'est à dire n'impliquant pas une manipulation des animaux étudiés) mais en outre, sur un plan pratique, elle permet d'obtenir avec un rendement élevé, plus d'informations (diversité, fréquence, densité...) dans un laps de temps plus restreint et sur des surfaces bien plus vastes qu'avec des méthodes invasives types capture, radiotracking. Plusieurs types de points d'écoute (PE) seront menés :

- des PE localisés dans les habitats qui caractérisent la zone d'étude ;
- d'autres PE longues durée. Cette modalité d'écoute permettra d'augmenter l'effort général de détection. Ainsi, des nuits entières seront enregistrées et permettront une quantification de l'activité.



PE fixe longue durée

- Mise en place de circuits de suivis annuels à réaliser dans le futur. Ces tronçons d'écoute permettront d'améliorer le plan d'échantillonnage sur de vastes surfaces. Sur la base du programme STOC Chiro du plan Vigie nature du MNHN, il s'agit d'enregistrer l'activité des chiroptères rencontrés sur un circuit de 30 km à partir d'un véhicule roulant à une vitesse constante comprise entre 25 et 30 km/h, au moyen d'un détecteur en mode « Expansion Temporelle ». Cette méthodologie nationale permet d'initier un suivi sur le moyen et le long terme dans le site et de bénéficier d'un traitement national des données par le MNHN.
- Deux soirées de capture au filet japonais sur 6 zones de l'Auze



Équipement pour les transects routiers



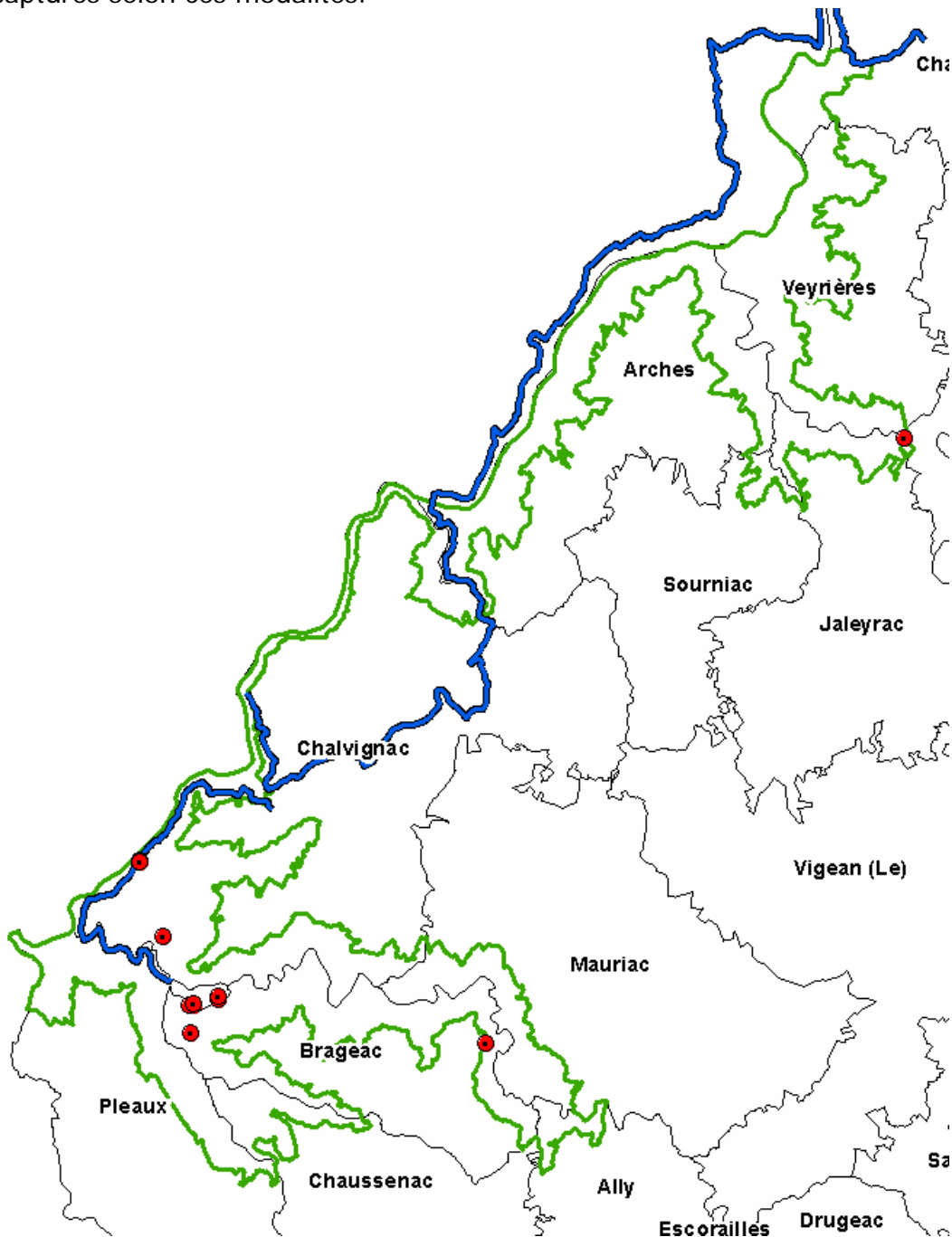
J. Bec au poste de capture n°2



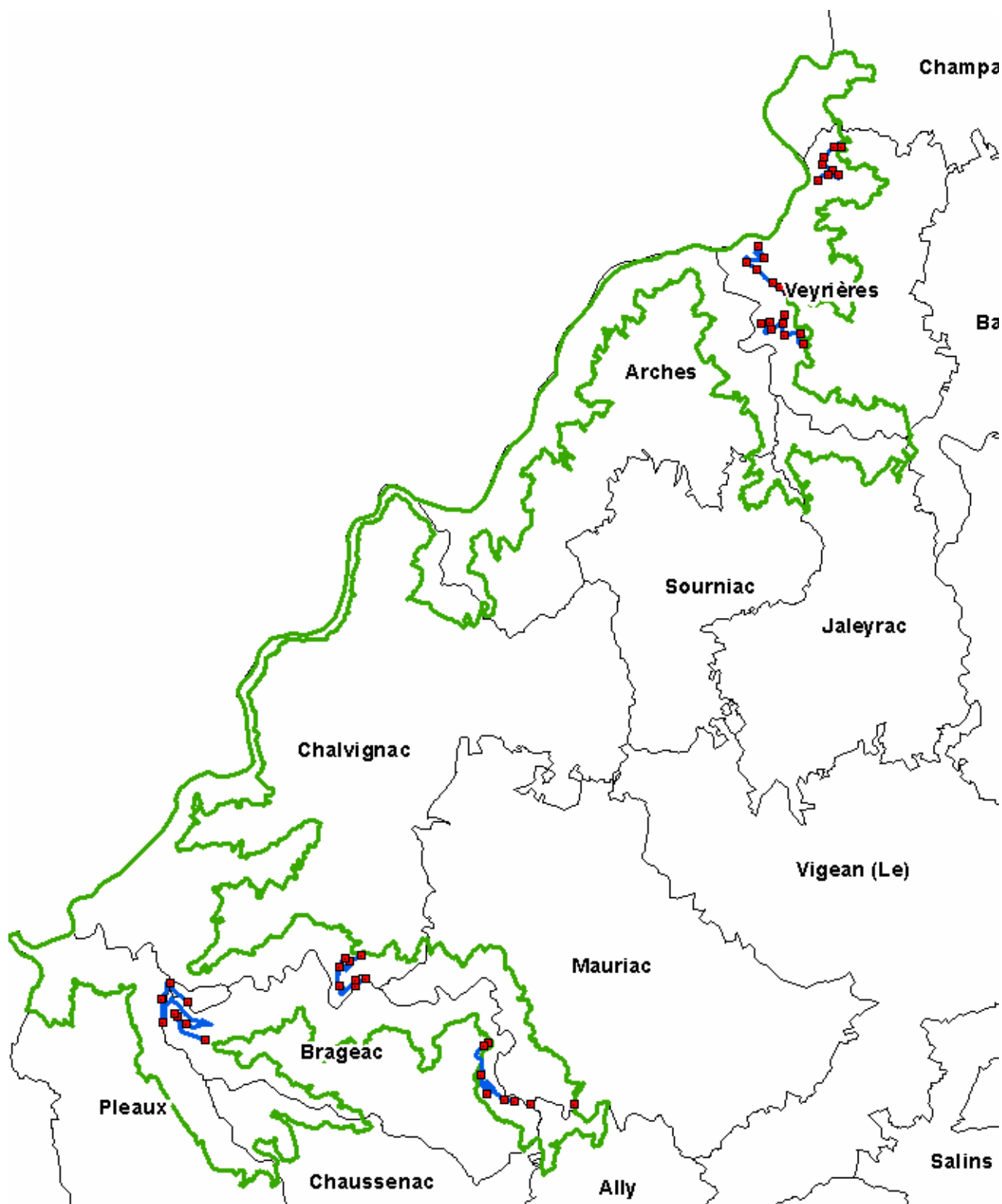
- Modalités pratiques :

- Initialement il aurait été préférable de réaliser ces écoutes à deux périodes de l'année : une pendant la période post mise bas (fin juin) et une en fin d'été (début septembre). Compte tenu de la météo exécrable de ce printemps 2013 et du retard important des mises bas ainsi que l'enveloppe budgétaire allouée, l'étude s'est concentrée sur la période de début d'été : aidé de chiroptérologues bénévoles, les écoutes ont été réalisées du 08 au 12 juillet 2013.
- En forêt, l'activité des chauves-souris sera caractérisée du niveau de la strate herbacée jusqu'à la canopée avec l'aide de micros déportables le long de câbles.

L'action doit se dérouler sur quatre années. Ci-après la carte de localisations des écoutes et captures selon ces modalités.



*Transects routiers et PE longue durée*



*Transects pédestres et PE courte durée*



Sites de capture

## Résultats partiels

Les prospections réalisées en 2013 ont permis de mettre en évidence :

- 3 nouvelles espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats » avec le **Grand Rhinolophe** (*Rhinolophus ferrumequinum* code 1304) le **Murin à oreilles échancrées** (*Myotis emarginatus* code 1321) et la plus marquante, le **Minioptère de Schreibers** (*Miniopterus schreibersi*, code 1310), une espèce peu connue dans le Cantal (1 seule donnée en hibernation en tunnel non loin du site, 1 individu mort retrouvé à Siran et moins de 10 contacts acoustiques pour tout le département).
- 5 espèces ont été capturées, 8 ont été dénombrées à vue et 10 détectées grâce aux ultrasons,
- une richesse en chauves-souris exceptionnelle dans le site avec au moins 15 espèces recensées (fin 2013) auxquelles s'ajouteront peut-être 2 à 3 espèces en attente d'expertise,
- une abondance en espèces forestières et rupestre en situation confinée,
- une guildes qui semble bien représentées dans tous les types d'habitats disponibles (complexes de milieux ouverts à forestiers fermés en passant par les espèces dites « anthropophiles »).



Toutes ces espèces étant protégées au niveau national, elles sont désormais connues et cartographiées dans le site.

Le nombre d'espèces remarquables est très élevé et confirme le statut de hot-spot chiroptérologique du site, à l'échelle départemental voire régional.

Le nombre d'espèces inscrites à la liste rouge nationale des espèces vulnérables à quasi menacées est de 3, ce qui souligne les menaces qui pèsent sur ces espèces à diverses échelles.

On relèvera des peuplements sylvicoles inadaptées localement qui mériterait donc d'être améliorée notamment au travers de contrats Natura 2000.

Etant donné son intérêt pour les chauves-souris, le site mériterait sans doute un engagement de protection fort visant à la conservation de ce patrimoine remarquable.

Vu le nombre de sons enregistrés en 2013, il reste encore un important travail de dépouillement des sons et de synthèse pour les prochaines années. Cette étude doit aussi permettre de préparer le terrain pour la phase de recherche de gîtes à chauves-souris. Pour le moment, **15 espèces sont contactées avec certitude**, dont voici la liste :

Petit Rhinolophe  
(*Rhinolophus hipposideros*)

Grand Rhinolophe  
(*Rhinolophus ferrumequinem*)

Minioptère de Schreibers  
(*Miniopterus schreibersi*)

Sérotine commune  
(*Eptesicus serotinus*)

Barbastelle d'Europe  
(*Barbastella barbastellus*)

Oreillard sp. (*Plecotus sp.*)

Grande Noctule  
(*Nyctalus lasiopterus*)

Noctule de Leisler  
(*Nyctalus leisleri*)

Pipistrelle commune  
(*Pipistrellus pipistrellus*)

Pipistrelle de kuhl  
(*Pipistrellus kuhlii*)

Vespère de Savi  
(*Hypsugo savii*)

Grand Murin (*Myotis Myotis*)

Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*)

Murin de Natterer  
(*Myotis nattereri*)

Murin de Daubenton  
(*Myotis daubentonii*)

D'après ces données, le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*) et le Murin à moustache (*Myotis mystacinus*) sont encore incertains.

L'association Chauves-souris Auvergne a été consultée et 138 données de leur base ont été fournies. 33 données sont incluses dans le site Natura 2000. Elles font état de la présence de Noctule commune et Pipistrelle pygmée à Lanau (dans le site Natura 2000 en bord de Dordogne, commune de Arches) et de Pipistrelle de Nathusius en bord de D138 (hors site Natura), de Murin de Bechstein dans le Tunnel de Vendes (hors site Natura). Ces quatre espèces seront à confirmer.

## **Autres résultats**

---

Dans le cadre d'une convention financée par l'ONF réseau « Mammifères », une commande a été passée auprès de Cyberio afin de mener conjointement des recherches appliquées sur la trajectographie des chauves-souris. La convention prévoit plusieurs expérimentations de terrain. L'étude des chauves-souris dans le site des Gorges de la Dordogne est apparue comme une bonne occasion de tester le matériel et les protocoles.

### **Qui est Cyberio ?**



Cyberio est une start-up de Grenoble qui a la volonté de :

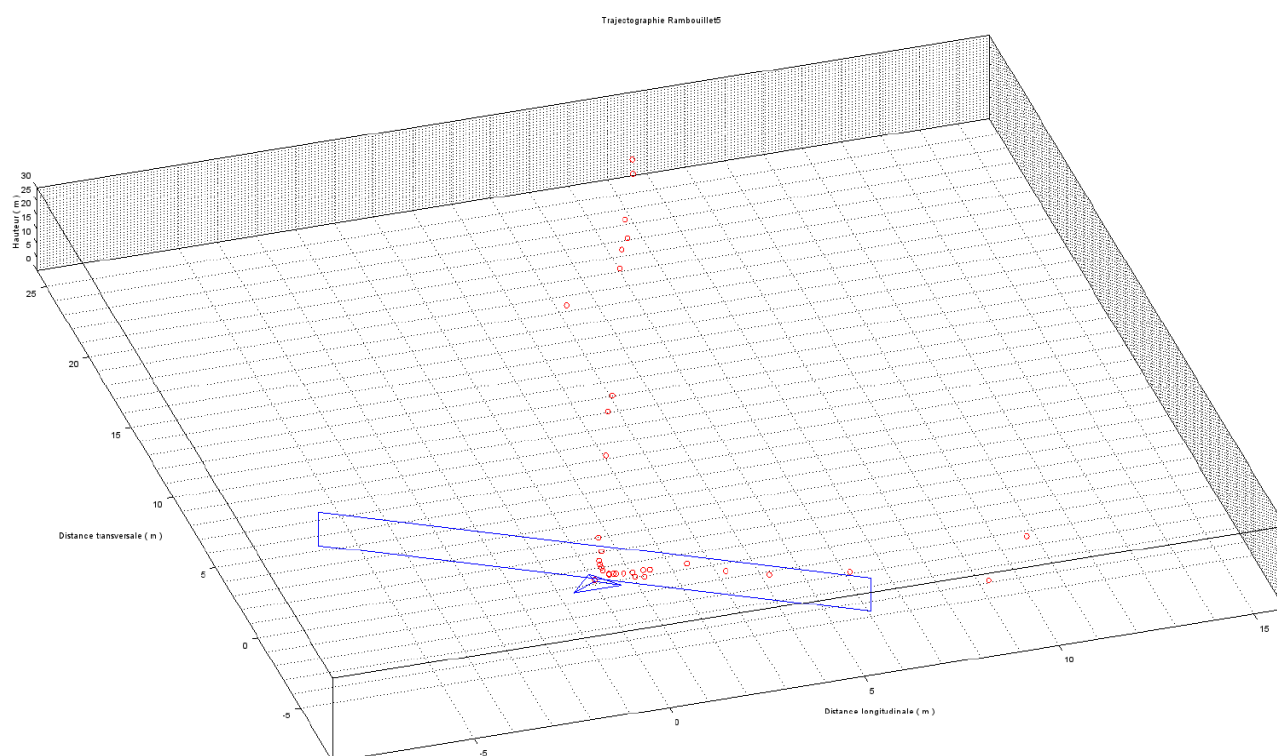
- réaliser des prototypes de capteurs 3D (dit « de trajectographie) aérien accompagnés soit d'un boîtier d'enregistrement (filaire) soit relié à un serveur d'enregistrement,
- ainsi que la suite logiciel permettant d'exploiter ces données. Ne connaissant pas grand-chose en aérien (jusque là ils étudiaient la faune marine), ils se sont logiquement tournés vers le monde des chiroptères.

### **Qu'est-ce que la trajectographie ?**

A partir d'une antenne à 4 micros, les émissions ultrasonores d'une chauve-souris sont enregistrés simultanément. Le décalage des temps d'arrivée d'un même cri permet de repositionner dans un référentiel 3D le point d'émission du cri. Mis bout à bout il est donc possible de retracer la trajectoire de déplacement de cette source et donc de la chauve-souris.



*L'antenne 4 voies et son boîtier enregistreur.*



*Exemple de reconstitution d'une trajectoire : expérimentation 2012 ONF-Cyberio Rambouillet*



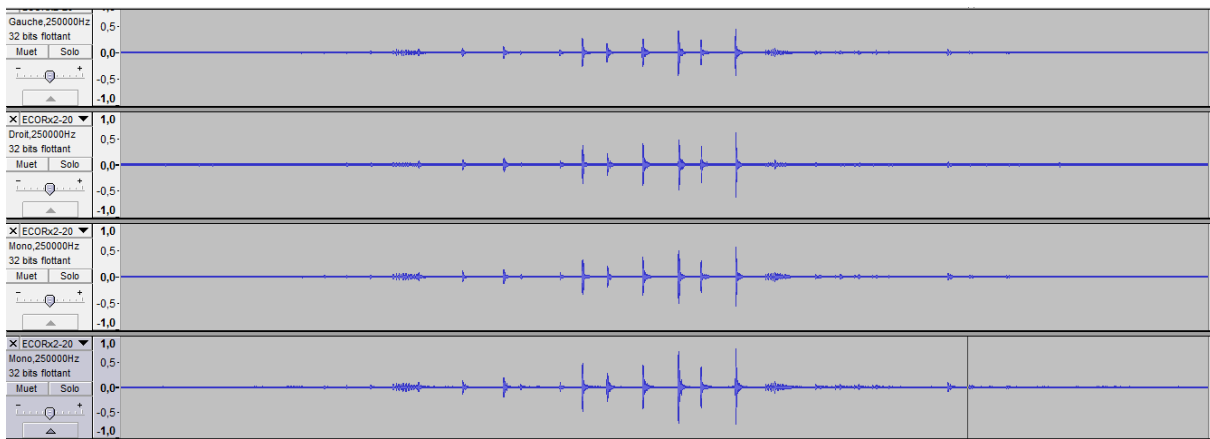
## Résultats partiels des manipulations de Miers (site Natura 2000 des Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène)

Manipulations du 09/07 au 12/07

Forêt Domaniale de Miers

### **Premier manip de 2 h à 4h**

Essai de positionnement linéaire des micros avec 25 centimètres d'écart afin de tester l'installation de bonnette en mousse pour la protection des micros pour des nuits complètes. Les mousses ont été installées sur les voies 1 et 2. Une légère baisse d'amplitude a été observée sur ces voies mais reste à mesurer précisément à l'aide d'un script (au niveau de la sensibilité et du rapport signal sur bruit).



Test des enregistrements à partir d'un nouveau type de seuil de déclenchement automatique (trigger) développé par Cyberio. Les enregistrements en 4 voies pour la trajectographie nécessitent anciennement un opérateur. Première manip visant donc à évaluer les performances du trigger sans opérateur.

*Bilan* : Très forte humidité ce soir-là. L'absence de mousse sur un des deux micros non équipés a entraîné sa détérioration. Les mousses semblent donc bien protéger les micros en cas de forte humidité et ne semblent pas perturber le signal de manière significative. Le trigger a bien fonctionné (contact rhino noctule serotine pipistrellus) mais il a été constaté une perte de paquets en fin de nuit.

### **Seconde Manip**

Enregistrement sur antenne tétraédrique en sortie de gîtes de rhino le long du bâtiment (grange du Pestre). L'objectif est l'acquisition de données de rhino et test du trigger avec des espèces « difficiles » à contacter. Le sous-objectif est l'observation de la dispersion lors de la sortie et retour au gîte. Est-on également capable d'évaluer la vitesse d'un individu à partir d'un seul capteur en calculant la variation doppler ? Piste de travail à développer et à confronter aux données trajectographiques. Attention les rhinos réalisent du doppler shift. Changement d'ordinateur PC réalisé à 2h02, 1845 enregistrements jusqu'à 4h24 où le PC s'est arrêté faute de batterie.



*L'antenne posée sur le toit de la voiture à hauteur des fentes de sortie des Petits Rhinolophes*

*Bilan* : Le trigger fonctionne bien, petit problème d'orthoptère à prendre en compte dans la tokénisation et le calcul du rapport signal/bruit afin de l'exclure du déclenchement. Les données collectées ici permettront son amélioration. Problème important cependant au niveau de l'enregistreur qui perd la synchro des paquets lorsque le trigger souhaite enregistrer trop vite (de l'ordre de un enregistrement par seconde). Problèmes de batterie des PC.

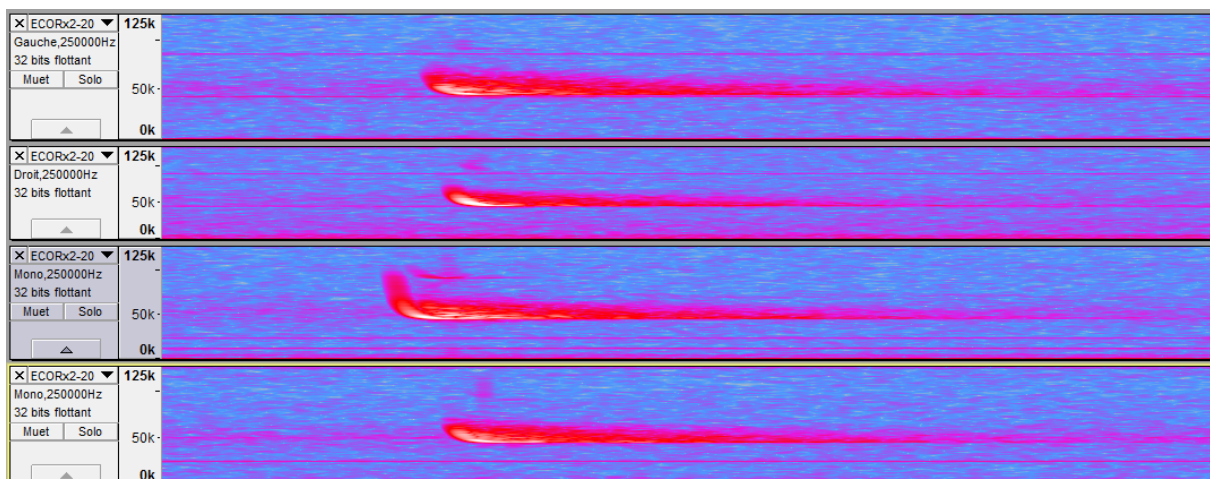
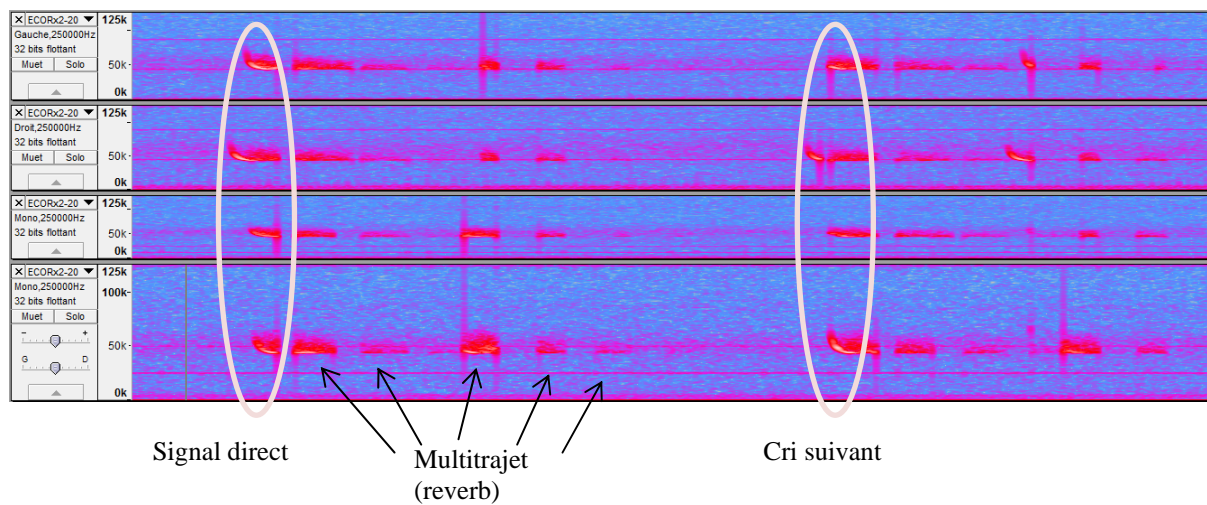
### ***Troisième manip***

Enregistrement sur antenne tétraédrique en canopée (environ 20 mètres) posée par T. DARNIS habilité à la grimpe aux arbres. Est-on capable d'enregistrer des signaux au sein de la végétation sur les 4 voies de manière la plus homogène possible, sachant que les feuilles risquent de provoquer une réverbération des cris et induire une baisse de qualité d'enregistrement sur certaines voies ce qui induira une perte de précision de la trajectographie.

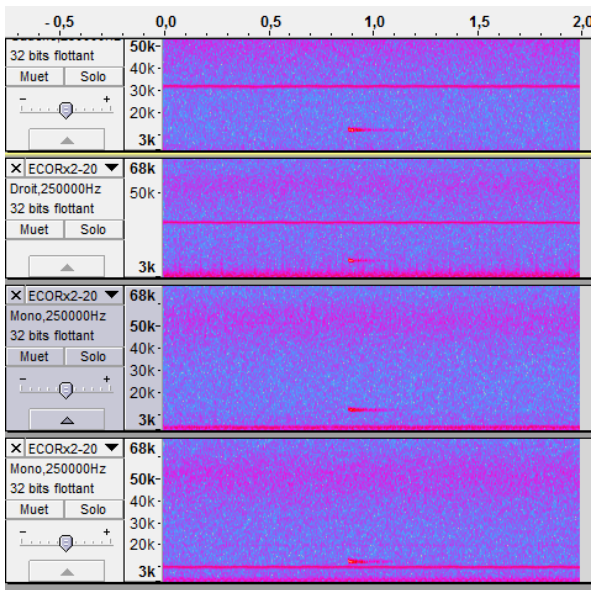




T. Darnis lors de l'installation de l'antenne 4 voies en canopée







La réception de multi trajets sur les 4 voies est très liée à la position de l'animal émetteur. Nous observons de très forts effets de réverbération lorsque l'animal évolue sous l'antenne au sein de la canopée tandis que pour les animaux évoluant au-dessus une simple queue de réverbération « traditionnelle » est observée. Le décalage temporel de l'arrivée des échos étant très net dans le temps aucun problème n'est cependant relevé au court de la tokenisation puis de la trajectographie. L'essentiel était de valider si les 4 voies sont bien frappées par l'onde sonore peu importe la position de l'animal.

Le positionnement de cette antenne nous a permis l'enregistrement de Grandes Noctules.

Les enregistrements sont propres et largement exploitables. A noter que l'interpulse max à 1 seconde n'est pas suffisant pour cette espèce. Nous avons donc un enregistrement par cris lors de ces passages en haute altitude du fait que l'interpulse produit dépassait cette durée. Sacrée noctule !

De manière générale les autres signaux enregistrés sont souvent faibles en amplitude laissant penser que ce jour-là les chauves-souris ont principalement évolué sous le couvert. Cependant certains enregistrements saturent nettement l'antenne. Nous pensons que certains individus intrigués par l'antenne sont venus voir de près de quoi il s'agissait ! 1196 enregistrements réalisés. Le PC mis dans une housse afin d'être protégé de l'humidité a surchauffé déclenchant la sécurité interne et arrêtant les enregistrements à 3h12. Leçon à retenir, ne jamais mettre un PC dans sa housse lorsqu'il fonctionne.

### **Quatrième manip**

Enregistrement sur nouvelle antenne tétraédrique, avec distance réglables des capteurs et nouvelles ligne et microphone XLR. Objectif grande noctule. 70 enregistrements réalisés. Le PC utilisé tenait très peu la charge, le PC plus performant avait été réservé aux enregistrements en canopée. Les lignes micros sont très disparate voir bruité pour certaine.

### **Bilan Générale**

Nous disposons désormais d'un trigger plutôt efficace, trois Anabat prêtés par Alter Eco positionné à quelques mètres ont fournis une quantité de contact inférieur (cependant cette observation peut être lié aux déplacements des animaux et leur détectabilités). Des efforts sont à réaliser pour limiter un maximum le déclenchement intempestif par les orthoptères. Des problèmes d'enregistrement et de synchronisation des paquets ont été soulevés lorsque le trigger demande un enregistrement trop rapide. Les enregistrements de fin de nuit sont parfois soumis à des pertes de paquets de données. Pour un premier test en extérieur l'efficacité est tout de même très satisfaisante et encourageante. Le problème principal reste actuellement l'autonomie du système. L'utilisation de PC limite l'autonomie, le branchement d'une batterie de voiture plus un onduleur permet de laisser le PC sur secteur mais reste une alternative mal adaptée. Le passage sur une carte électronique branchée en 12 volts est à mettre en place le plus vite possible. La protection

de mousse des micros les protège de manière suffisante pour travailler mais reste insuffisant pour laisser l’appareil une semaine. Certaines conditions de forte humidité et de rosée entraînent dans certains cas une humidification très forte de la mousse au contact du capteur. Ce type de capteur est utilisé dans une grande part des détecteurs actuels, (EM3, SM2) mais n’est pas complètement wather proof.

**Un total de 37.9 Go** de données a été enregistré. Ce premier test est très satisfaisant. Des enregistrements ont été trajectographiés et donnent des trajectoires satisfaisantes mais la nécessité d’automatiser les calculs devient vraiment urgente. Il faudrait plusieurs mois pour traiter ces données. La localisation en tetha phi est très satisfaisante et respecte les erreurs observées lors des calibrations réalisées. Cependant l’erreur en r est parfois importante et instable.

L’erreur en r est mathématique et seul un 5ème capteur viendrait faire disparaître cette erreur. Un espacement supérieur entre les capteurs peut réduire cette erreur mais entraînerait d’autres problèmes pour les cas de cris à faible amplitude. L’algorithme et l’espacement utiliser actuellement est très bon pour la localisation de source sonore a faible distance (environ 15 à 20 mètre) c’est au-delà de cette distance que l’erreur en r augmente. La conformation de l’antenne est donc très liée à l’objectif de l’étude, il n’y a pas de solutions qui marche partout pour toutes les espèces tant que nous n’avons pas ce 5ème capteur.

**Un grand merci à tous les bénévoles chiroptérologues qui sont venus prêter mains fortes à l’ONF dans cette aventures : Joël Bec (Alter Eco), Hervé Picq (Alter Eco), Jean-François Julien (MNHN), Julie Marmet (MNHN).**

**Merci à Cécile Rigall (ComCom Pays de Salers) et à l’animatrice de la Maison de la forêt, Claudine Hébrard (ComCom Pays de Salers) pour leur motivation, leur passion naissante pour les chauves-souris et les cookies du petit déjeuner de 15:30 ...**

### Coûts

Objet	Analyse	Terrain
Analyse des populations, identification des problématiques, bibliographie	0.5 jour	-
Synthèse des informations, mise au point d’un protocole	0.5 jour	-
Etude S42 Etude acoustique		4 nuits (avec en plus 13 jours financés par l’ONF dont 10 jours pour Cyberio et 3 pour analyse de sons ONF)
<b>TOTAL 2013</b>		<b>2 750 € HT</b>

## ACTIONS C : COMMUNICATION

### Action C La sensibilisation des acteurs locaux aux bonnes pratiques

#### Objectifs généraux

- Communiquer et sensibiliser les acteurs du territoire à la mise en œuvre de Natura 2000
- Sensibiliser les forestiers, habitants, agriculteurs et acteurs du tourisme aux actions de gestion et de conservation des habitats
- La stratégie consiste à mobiliser les acteurs de terrains.

#### Méthodologie

Cette action a été mutualisée avec l'animation de la ZPS des Gorges de la Dordogne par une sous-traitance auprès de la LPO Auvergne de la conception/diffusion de la lettre d'information.

Cibles	Objectifs	Actions
Les habitants	<b>Donner une information régulière et facile d'accès</b> <b>Permettre de comprendre les enjeux de la mise en œuvre du Docob</b> <b>Suivre la mise en place des actions</b> <b>Sensibiliser les locaux sur la préservation de l'environnement</b>	<b>Action C11 : Edition et envoi d'une lettre info tous les 2 ou 3 ans, chaque lettre étant organisée autour d'un thème principal, avec un style simple et plaisant</b> <b>Action C12 : Animations à l'échelle locale (ex : nuit de la chauve-souris, emploi raisonné des produits phyto...),</b>

#### Réalisation 2013

- **Action C11** : Lettre d'information : un bulletin d'information a été préparé en 2013 conjointement avec la LPO. L'information entre les 2 sites Natura 2000 (ZPS et ZSC) a été mutualisée. Cette lettre sera diffusée en début d'année 2014.



### Les actions proposées par Natura 2000 : quelques exemples

*Les outils Natura 2000*

- La Charte :**  
Elle est à destination des propriétaires de parcelles non bâties comprises dans le site Natura 2000. Il s'agit pour le propriétaire de suivre des engagements de bonnes pratiques n'engendrant pas de surcoût et permettant de favoriser le maintien des oiseaux et de leurs milieux de vie. Le signataire de la Charte bénéficie de l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour les parcelles sur lesquelles il s'engage. Si un propriétaire veut s'impliquer dans cette démarche, il n'est pas obligé d'engager toutes ses parcelles.
- Les MAET :**  
Les « Mesures agri-environnementales territorialisées » sont destinées aux agriculteurs exploitants des parcelles dans la zone Natura 2000. Ces MAET ont pour objectif de maintenir la capacité des prairies, parcours et landes, à nourrir les oiseaux par la présence de graines et d'insectes ainsi que de maintenir et entretenir les lieux favorables à leur nidification (landes, arbres, haies et prairies). Le début de la contractualisation devait commencer au printemps 2013 pour le département de la Corrèze et printemps 2014 pour les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme.
- Les Contrats Natura 2000 :**  
Il existe 2 types de contrats Natura 2000. Les contrats Natura 2000 forestiers qui peuvent être mis en place dans les forêts exploitables. Ils ont pour objectif, soit de garder les vieux arbres (le manque à gagner est indemnisé selon un barème forfaitaire par essence, fixé régionalement), soit de restaurer les milieux (par exemple : rétablissement de clairières ou de landes...).  
Les contrats ni agricoles ni forestiers dits « ni-ni » sont éligibles en dehors des zones déclarées à la PAC et en dehors des zones forestières ; il peut s'agir par exemple des landes ou des milieux rocheux. Les plus adaptés au site des Gorges de la Dordogne vont être ceux permettant de financer la réouverture de milieux.

### Le 1er juin à la Maison de la forêt de Miers

Quae dum ita struuntur, indicatum est apud Tyrum indumentum regale textum occulte, incertum quo locante vel cuius usibus apparatus. Ideoque rector provinciae tunc pater Apollinaris eiusdem nominis ut conscius ductus est aliique congregati sunt ex diversis civitatibus multi, qui atrocium criminum ponderibus urgebantur.

Et quia Mesopotamiae tractus omnes crebro inquietari sueti praetenturis et stationibus servabantur agrariis, laevorsum flexo itinere Osdroeanae subsederat extimas partes, quod cogitabat huius modi.



Nature © SEPOL / A. Virondeau

### Projet de création de mares

Quae dum ita struuntur, indicatum est apud Tyrum indumentum regale textum occulte, incertum quo locante vel cuius usibus apparatus. Ideoque rector provinciae tunc pater Apollinaris eiusdem nominis ut conscius ductus est aliique congregati sunt ex diversis civitatibus multi, qui atrocium criminum ponderibus urgebantur.

Et quia Mesopotamiae tractus omnes crebro inquietari sueti praetenturis et stationibus servabantur agrariis.



### Les Mesures agri-environnementales du site pour 2015?

Quae dum ita struuntur, indicatum est apud Tyrum indumentum regale textum occulte, incertum quo locante vel cuius usibus apparatus. Ideoque rector provinciae tunc pater Apollinaris eiusdem nominis ut conscius ductus est aliique congregati sunt ex diversis civitatibus multi, qui atrocium criminum ponderibus urgebantur.

Et quia Mesopotamiae tractus omnes crebro inquietari sueti praetenturis et stationibus servabantur agrariis, laevorsum flexo itinere Osdroeanae subsederat extimas partes, quod cogitabat huius modi.



Landes de l'Auze © D. Pige



Hennin et Campagnol terreste © C. Lemaire

### Les inventaires des oiseaux mais aussi des chauves-souris.

Quae dum ita struuntur, indicatum est apud Tyrum indumentum regale textum occulte, incertum quo locante vel cuius usibus apparatus. Ideoque rector provinciae tunc pater Apollinaris eiusdem nominis ut conscius ductus est aliique congregati sunt ex diversis civitatibus multi, qui atrocium criminum ponderibus urgebantur.



A. van Lint (spéc. mangot) © B. Renaud

### 10 formations «lutte contre la campagnol terrestre» réussies

Quae dum ita struuntur, indicatum est apud Tyrum indumentum regale textum occulte, incertum quo locante vel cuius usibus apparatus. Ideoque rector provinciae tunc pater Apollinaris eiusdem nominis ut conscius ductus est aliique congregati sunt ex diversis civitatibus multi, qui atrocium criminum ponderibus urgebantur.

Et quia Mesopotamiae tractus omnes.

Recherchez toutes les actions sur le site web des Gorges de la Dordogne : [gorgesdeladordogne.n2000.fr](http://gorgesdeladordogne.n2000.fr)

**Coordonnées :**  
 • Anthony Virondeau ; SEPOL — Coordinateur  
 11 rue Jauvion 87000 LIMOGES  
 Tél : 05.55.32.20.23 / mail : anthony.virondeau@sepol.asso.fr  
 • Sabine Boursange ; LPO Auvergne  
 Maison des Services, 4 rue du Fbg Notre-Dame 15300 Murat  
 Tél : 04.71.20.28.85 / mail : sabine.boursange@lpo.fr

• **Action C12 :** Animation sur les chauves-souris du site : dans le cadre de la fête de la nature, l'ONF et la LPO (Sabine Boursange), nous sommes associés pour proposer à un large public une après-midi et une soirée sur les thèmes des oiseaux et des chauves-souris remarquables des gorges de la Dordogne et affluents. Cette animation s'est tenue le 01/06/2013. Elle avait pour but de présenter le site Natura 2000, ses enjeux en terme de gestion des habitats et les espèces remarquables qui y évoluent. Une vingtaine de participants ont donc pu découvrir ces richesses à travers une présentation en salle dans la grange du Pestre avec les animatrices de la ComCom du Pays de Salers et une sortie de terrain en soirée. Si aucun oiseau nocturne ne s'est fait entendre, plus de 10 espèces de chiroptères ont été contactées dont l'observation visuelle de la fameuse Grande noctule avec 2 individus en chasse dans le ciel de la prairie du Pestre : très certainement le moment le plus fort de cette sortie.

Dans le cadre de Natura 2000 et à la communauté de communes de Salers, de l'ONF et de la LPO Auvergne, venez :

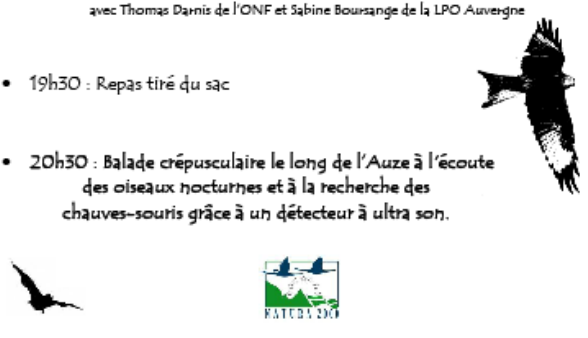


## A la découverte des oiseaux et des chauves-souris de nos territoires

### Le samedi 1<sup>er</sup> juin 2013

**Programme de la soirée :**

- 18h00 : Rendez-vous à la Maison de la Forêt de Miers  
**Présentation des chauves-souris et des oiseaux patrimoniaux du territoire**  
 avec Thomas Darnis de l'ONF et Sabine Boursange de la LPO Auvergne
- 19h30 : Repas tiré du sac
- 20h30 : Balade crépusculaire le long de l'Auze à l'écoute des oiseaux nocturnes et à la recherche des chauves-souris grâce à un détecteur à ultra son.



Pour faciliter l'organisation de la soirée, une inscription est souhaitée :  
 auprès de la LPO : 07.77.82.88.26 (laisser un message sur le répondeur avec vos coordonnées pour que l'on puisse vous joindre en cas d'annulation. MERCI!!)

Union du Cantal 08/06/2013

## FORÊT DE MIERS

# Les chauves-souris de sortie



Une vingtaine de personnes ont participé à cette soirée "spéciale chauves-souris".

**N**ichée en fond de vallée, à quelques pas du barrage de l'Aigle, la forêt domaniale de Miers est un site exceptionnel où se mêlent une flore et une faune abondantes. Au lieu-dit Le Pestre, la maison de la forêt est une grange-étable typique aménagée en musée ayant pour thème la forêt et les métiers du bois.

Samedi 1<sup>er</sup> juin, à l'occasion du lancement de la saison touristique, la maison proposait une soirée à la découverte des oiseaux et des chauves-souris du territoire. Organisée en partenariat avec la LPO Auvergne et l'Office national des forêts, cette soirée visait à faire découvrir ces espèces protégées au titre du réseau Natura 2000.

Après la diffusion d'un diaporama qui a permis d'en savoir un peu plus mais surtout de dissiper quelques idées préconçues sur la réputation des chiroptères, la vingtaine de participants s'est engagée sur le sentier longeant l'Auze dès la nuit tombée à l'écoute des oiseaux nocturnes et à la recherche des chauves-souris grâce à un détecteur à ultrasons.

### RENDEZ-VOUS

■ Jusqu'au 31 août, la maison de la forêt accueille le public tous les jours de 10 h 30 à 18 heures puis sur réservation pendant le mois de septembre. Au rez-de-chaussée, focus sur les anciens métiers forestiers, du bûcheron au charbonnier, au travers de cartes postales anciennes et de vieux outils. À l'étage, découverte du mystère de l'arbre grâce à une collection d'animaux naturalisés datée de 1850 pour une immersion complète au sein de l'écosystème de la forêt. À l'extérieur, balade sur le sentier pédestre au plus profond des gorges de l'Auze, au cœur de la forêt.

Si les oiseaux se sont faits rares, les chauves-souris étaient de sortie ! Et ce ne sont pas moins de cinq espèces qui ont été recensées en cette belle soirée printanière : pipistrelles, petits rhinolophes, murins, grandes noctules et barbastelles ont survolé la forêt en quête de nourriture.

Contact : Maison de la forêt de Miers - Le Pestre - 15700 Tourniac. 04 71 68 22 29 ou 04 71 40 72 09. [maisondelaforet@pays-salers.fr](mailto:maisondelaforet@pays-salers.fr). Plus d'information sur le site [www.pays-salers.fr](http://www.pays-salers.fr)



LA FONTAIGNE 30/05/13

PAYS DE SALERS

## A la découverte des espèces Natura 2000

Samedi 1<sup>er</sup> juin, à l'occasion du lancement de la saison touristique de la Maison de la forêt de Miers, la communauté de communes du Pays de Salers, la Ligue de protection des oiseaux Auvergne et l'Office national des forêts organisent, une soirée découverte gratuite et ouverte à tous, des espèces visées par le site Natura 2000 ZPS gorges de la Dordogne.

baire  
Mala-  
inte,  
face-  
invité  
as de  
par le  
nts et  
ctric,  
urs ex-  
d'an-  
s vien-  
ardis  
in in-

Rapaces, pics et chauves-souris seront présentés par Thomas Darnis de l'ONF et Sabine Boursange, de LPO Auvergne, avant de tenter de les observer au cours d'une balade le long de l'Auze dès la nuit tombée...

Au programme : à 18 heures, présentation des chauves-souris et des



NATURE. Samedi 1<sup>er</sup> juin découverte des espèces natura 2000.

oiseaux patrimoniaux du territoire par Thomas Darnis de l'ONF et Sabine Boursange de la LPO Auvergne ; à 19 h 30, repas tiré du sac ; à 20 h 30, balade crépusculaire le long de l'Auze à l'écoute des oiseaux nocturnes et à la recherche des chauves-souris grâce à un détecteur à ultrasons (1 h 30 environ, tout public, prévoir les chaussures de marche). Informations et réservations auprès de Cécile Rigall, au 04.71.68.22.29, ou Sabine Boursange, au 07.77.82.88.26.

À partir du 1<sup>er</sup> juin, la Maison de la forêt de Miers sera ouverte tous les jours, de 10 h 30 à 18 heures, jusqu'au 31 août et sur réservation pendant septembre. ☎

FONTANGES

- **Action C12 (suite)** : Pose de 8 nichoirs à chauves-souris en forêt domaniale de Miers le 15/10/13. A l'instigation de l'association Chauves-souris d'Auvergne (CSA), le BTS de Neuvic (1<sup>er</sup> Bac pro) a construit des nichoirs à chauves-souris en bois pédagogiques. Ils seront relevés tous les ans par CSA pour une durée minimale de 5 ans. On peut regretter que l'ONF en tant animateur du site Natura 2000 et gestionnaire de la forêt n'ait pas été associé dès le début de cette démarche. L'ONF a été averti après que la construction des nichoirs ait commencé. CSA et le BTS ont été questionné sur le but réel de la démarche étant donné que d'un point de vue pédagogique, il est prioritaire de pérenniser les colonies de reproduction de la Grange et de sensibiliser le public au rôle des vieux peuplements, des arbres sénescents pour les chauves-souris, les insectes, les mousses etc. Le risque étant que mettre des nichoirs sur des arbres peut porter à confusion et faire croire au public que continuer à supprimer les arbres morts ou sénescents est possible puisque, penseront-ils, remplacer les arbres/gîtes par des gîtes artificiels est possible. Afin d'éviter une mauvaise interprétation, il a fallu ajouter un volet sensibilisation à la pose de ces nichoirs. Il a donc été garanti par les guides animateurs de la Maison de la forêt que ces nichoirs ne seraient en aucun cas inspectés à des fins pédagogiques.





Carte de localisation des 8 nichoirs



## PAYS DE SALERS

### PLEAUX

#### Des nichoirs à chauves-souris à Miers



**POSE DE NICOIRS À CHAUVES-SOURIS.** Dix-huit élèves ont participé.

Nichée en fond de vallée, à quelque pas du barrage de l'Aigle, la Maison de la forêt de Miers est une ancienne grange aménagée en musée dont les visiteurs ont pu apprécier les visites guidées tout l'été autour du thème de la forêt et des métiers du bois.

Versant plus insolite de cette découverte : l'observation des chauves-souris qui nichent au sein de la Maison, pendues au faîtage du 1<sup>er</sup> étage ou virevoltant entre les loges du rez-de-chaussée, pour la plus grande surprise des visiteurs, tantôt émerveillés, tantôt intrigués mais jamais indifférents.

Avec sept espèces présentes sur le site du Pestre sur les 28 recensées en Auvergne, la Maison de la forêt est le seul gîte d'habitat de la région qui maintient la population de sa colonie dans un site ouvert au public. Des nichoirs à chauves-souris ont été posés dans la forêt environnante.

Au nombre de huit,

ceux-ci ont été réalisés par les élèves de Première Bac Pro « Gestion des milieux naturels et de la faune terrestre » dans le cadre d'un partenariat avec le lycée agricole de Neuvic et en collaboration avec l'association Chauve-souris Auvergne et l'Office national des forêts.

Dix-huit élèves ont participé à toutes les étapes de ce projet qui aura duré un an et demi et qui se concrétise par la pose des nichoirs. Le suivi de cette opération sera assuré par l'association mais les premiers résultats significatifs ne sont pas attendus avant plusieurs années, l'appropriation d'un habitat artificiel par une colonie demandant beaucoup de temps.

La Maison de la forêt de Miers rouvrira ses portes en mai. ■

**Pratique.** Plus d'informations : Maison de la forêt de Miers, Le Pestre, 15.700 Tourniac ; Tél. 04.71.68.22.29 ; maisondelaforet@pays-salers.fr ; www.pays-salers.fr/structure-touristique.

La Montagne 23/10/2013

**Coûts**

Prestations	2013		
	ONF	LPO	Montant
Action C11 : Rédaction	0.5 jour		2 600 € HT
Action C11 : Conception graphique et édition		2 jours	
Action C12 : Animation	1.5 jour	1 jour	

**2. TEMPS PASSÉS**

Actions	Nombre de jours	Montant
	Période	
<b>Action N : Animation</b>		
chargé de mission ONF	8.5 jours de travail entre février 2013 et février 2014	7 675 € HT
Sous-traitance LPO	6 jours entre avril 2013 et septembre 2013	
<b>Action S : Suivi, étude et évaluation</b>		
chargé de mission ONF	5 jours en juillet ( <i>et 13 jours ONF/Cyberio</i> )	2 750 € HT
<b>Action C : Communication</b>		
chargé de mission ONF	2 jours	2 600 € HT
Sous traitance LPO	3 jours	
<b>Total</b>	<b>24.5 jours</b>	<b>13 025 € HT 15577.9 € TTC</b>

**3. ANNEXES ET PIÈCES COMPLÉMENTAIRES**

Cf. pages suivantes.





EPIC : RCS Paris B 662 043 116  
Siège : 2, av. de Saint Mandé  
75570 Paris Cedex 12  
Tel : 01 40 19 58 00

**ETABLISSEMENT SECONDAIRE**  
Bureau d'études ONF Auvergne  
Limousin  
12, allée des Eaux et Forêts - BP106  
63370 LEMPDES  
tel : 04-73-42-01-59 fax : 04-73-42-01-19  
Mél : bureau-etudes-onf-auvergne-  
Code SIRET : 662 043 116 02 998  
n° TVA intracommunautaire : FR 40 662 043 116

# DEVIS

**Votre interlocuteur**  
Monsieur Thomas DARNIS  
Chef de projet Environnement  
98, rue Léon Blum,  
15 000 AURILLAC  
tel : 04 71 64 45 04 port : 06 15 86 76 70  
Mél : thomas.darnis@onf.fr

Pour :  
**DREAL Auvergne**  
A l'attention de Monsieur le Directeur  
65, Boulevard François Mitterrand, BP163  
63004 CLERMONT FERRAND CEDEX

Objet :  
Animation 2013 du site Natura 2000  
FR8301057 "Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène"

## Offre de service

Descriptif	Taux TVA	Unité	Qté	P.Unitaire en € HT	Prix total en € HT
<b>ACTION A : ANIMATION DU DOCOB</b>					
<b>1 : Mise en œuvre de la contractualisation : CONTRATS (nombre de jours estimé : 7)</b>	19.60%	forfait	1.0	3 800.00	3 800.00
1 Recensement et contact des signataires (réunion)					
2 Assistance technique et administrative des signataires					
3 Suivi et synthèse					
<b>1b : Mise en œuvre de la contractualisation : CHARTE (nombre de jours estimé : 8)</b>	19.60%	forfait	1.0	4 050.00	4 050.00
1 Recensement et contact des signataires (réunion)					
2 Assistance technique et administrative des signataires					
3 Suivi et synthèse					
<b>2 : Assistance technique (nombre de jours estimé : 5)</b>	19.60%	forfait	1.0	2 750.00	2 750.00
1 Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences					
2 Assistance des collectivités pour la mise en place des mesures administratives et réglementaires					
3 Assistance des collectivités pour la mise en place des mesures foncières					
4 Mutualisation et échange de savoir avec les animateurs de sites Natura 2000					
<b>3 : Assistance administrative (nombre de jours estimé : 5)</b>	19.60%	forfait	1.0	2 750.00	2 750.00
1 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB et bilans annuels					
2 Mise à jour juridique, économique et technique du DOCOB					
3 Gestion administrative, juridique de la gouvernance du site (réunion du COPIL, compte-rendu du COPIL, priorisation des actions ...)					
<b>MISE EN ŒUVRE DES AUTRES ACTIONS NON CONTRACTUELLES</b>					
<b>4 : Mise en œuvre des actions non contractuelles (nombre de jours estimé : 3)</b>	19.60%	forfait	1.0	1 650.00	1 650.00
1 Recherche de financements					
2 Montage des dossiers : Préparation des cahiers des charges des actions non contractuelles					
3 Réalisation des actions : coordination, réalisation					
<b>5 : Réalisation des actions non contractuelles : Amélioration des connaissances et suivis scientifiques (nombre de jours estimé : 5)</b>	19.60%	forfait	1.0	2 750.00	2 750.00
4 Amélioration des connaissances sur les chiroptères (Action S4)					
<b>6 : Réalisation des actions non contractuelles : Sensibilisation et communication (nombre de jours estimé : 5)</b>	19.60%	forfait	1.0	2 600.00	2 600.00
1 Rédaction partie ZSC pour une Lettre d'information commune avec la ZPS FR7412001 "Gorges de la Dordogne" (Action C1)					
2 Conception/Édition d'une lettre d'information commune avec la ZPS FR7412001 Gorges de la Dordogne (coût mutualisé avec l'animation de la ZPS FR7412001, intégration partie ZSC) (Action C1)					
3 Journée d'animation thématique (coût mutualisé avec l'animation de la ZPS FR7412001) (Action C2)					

Délai de réalisation : 30 novembre 2013

Total HT	20 350.00
Montant TVA	3 988.60
<b>Total TTC</b>	<b>24 338.60</b>

Proposition valable : 3 mois

Modalités de paiement :

* Paiement à la commande : 20% soit	4 070.00 € HT
* Paiement intermédiaire novembre 2010, 35% soit	7 122.50 € HT
* Paiement à la réception : 45% soit	9 157.50 € HT

Adresse de facturation :

**DREAL Auvergne**  
65, Boulevard François Mitterrand, BP163  
63004 CLERMONT FERRAND CEDEX

Devis proposé le : 07 décembre 2012

Le Responsable du bureau d'études Auvergne Limousin

à l'Office National des Forêts

**OFFICE NATIONAL DES FORETS**  
Direction du Développement AUVERGNE-LIMOUSIN  
Marmilhat Sud - B.P. 106  
63370 LEMPDES  
Tél. : 04.73.42.01.00 - Fax : 04.73.42.01.19

Monsieur Bernard ALMERAS



### 3- Capacité de

Gestion administrative : 1 secrétaire administrative en appui, basée à Lempdes (63)

Animation et pédagogie : Appui possible des chefs de projets spécialisés en accueil du public en milieu naturel et de les animateurs nature de l'ONF pour le Cantal basés à Molompize (15) et à Condat (15).

Expertise naturaliste : 3 experts naturalistes spécialisés en habitats naturels, flore, Chauves-souris et oiseaux.

Mobilisation d'experts naturalistes : 3 experts naturalistes du bureau d'études avec l'appui des réseaux naturalistes de l'ONF (Oiseaux, Chauves-souris, Reptiles et batraciens, Flore et Habitats, Laboratoire d'Entomologie de Quillan, ...).

### 4- Expériences en

- Conduite d'action d'animation : Le chef de projet environnement anime un site dans le Cantal depuis 2001 (animation du site FR8301068 Gorges de la Rhue avec des réunions de travail dans le cadre de la réactualisation du DOCOB, animation COPIL, réunion pour la recherche de contrats Natura 2000 forestiers, signature de la charte). Il possède une bonne connaissance des acteurs locaux sur la Dordogne, des problématiques et des enjeux du site. Du fait d'avoir réalisé le DOCOB du site de 2010 à 2012 avec la cartographie CHANES, le chef de projet possède une bonne connaissance de la localisation des richesses d'intérêt communautaire, des acteurs locaux, des problématiques et des enjeux du site.  
Plus globalement, les chefs de projets naturalistes du bureau d'études Auvergne Limousin animent depuis quelques années les sites Natura 2000 des Sucrs du Velay Meygal (43), Gorges de la Sioule (63), Comté Puy-Saint-Romain (63), Vallées et Piedmonts du Nord Forez (63) et Monts de la Madeleine (en sous-traitance)(03)
- Participation à des projets et programmes d'aménagement Domaine important dans l'éventail de nos activités soit en tant que porteur d'opération soit en tant que participant ou partenaire. Quelques domaines d'intervention : chartes de territoire, chartes forestières, projets éoliens, élaboration de ZDE, cartes communales, documents d'objectifs concernant des sites Natura 2000, grands projets routiers. (voir références du bureau d'études ci-jointes).
- Partenariat avec les collectivités locales Domaine composant l'essentiel de nos activités (voir références du bureau d'études ci-jointes); les collectivités sont les principaux clients du BE.

### 5- Engagement

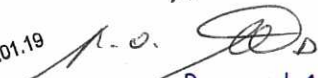
Après lecture du dossier de consultation, le candidat s'engage à s'y soumettre dès lors qu'il est retenu.

A Lempdes, le 06 décembre 2012

Le Responsable du Bureau d'études Auvergne Limousin de L'ONF

(Lu et approuvé)  
OFFICE NATIONAL DES FORETS  
Direction du Développement Auvergne-Limousin  
Marmilhac Sud - B.P. 106  
63370 LEMPDES  
Tél. : 04.73.42.01.00 - Fax : 04.73.42.01.19

Lu et approuvé

  
Bernard ALMÉRAS



DREAL Auvergne  
Monsieur le Directeur  
7, rue Léo Lagrange  
63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

ONF

Direction territoriale  
Centre Ouest, Auvergne-Limousin

A Lempdes, le 10 décembre 2012

Direction du Développement  
Centre Ouest, Auvergne-Limousin

Bureau d'études Auvergne Limousin  
12, allée des Eaux et Forêts  
BP 106  
63370 LEMPDES

Tel : 04 73 42 01 59  
Fax : 04 73 42 01 28

**Vos Ref :** Votre consultation n°1031 du 08 décembre 2012  
Affaire suivie par Sylvain MARSY

**Objet :** Offre de service suite à la consultation  
Animation du site Natura 2000 n° FR8301057 « Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène »

Monsieur le Directeur,

Veillez trouver, ci-joint une proposition de service du bureau d'études Auvergne Limousin de l'Office National des Forêts pour l'animation du site Natura 2000 n° FR8301057 « Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène ».

L'intervenant du bureau d'études Auvergne Limousin à l'ONF chargé de mettre en œuvre cette prestation sera Monsieur Thomas DARNIS chargé de mission environnement et basé à Aurillac.

En vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression des mes sincères salutations.

Le responsable du Bureau d'Etudes Auvergne Limousin  
à l'Office National des Forêts

OFFICE NATIONAL DES FORETS  
Direction du Développement AUVERGNE-LIMOUSIN  
Marmilhat Sud - B.P. 106  
63370 LEMPDES  
Tél. : 04.73.42.01.00 - Fax : 04.73.42.01.19

  
Bernard ALMÉRAS





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# CONVENTION CADRE

**MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS  
DU SITE NATURA 2000**

**FR8301057 (SIC)  
« Gorges de la Dordogne,  
de l'Auze et de la Sumène »**

## Sommaire

**Article 1 : objet de la convention**

**Article 2 : engagements de la structure animatrice**

**Article 3 : engagements de l'Etat**

**Article 4 : calendrier**

**Article 5 : suivi sous SUDOCO, l'outil de suivi des DOCOB**

**Article 6 : bilans d'activité**

**Article 7 : dispositions financières**

**Article 8 : personnel(s) dédié(s)**

**Article 9 : sous-traitance**

**Article 10 : propriété intellectuelle et utilisation de données**

**Article 11 : durée de la convention**

**Article 12 : avenant**

**Article 13 : résiliation de la convention**

**Article 14 : règlement des litiges**

**Article d'exécution**

Vu la Directive Européenne n° 92/43 CEE du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite Directive «Habitats»,

Vu les articles L 414-1 à L 414-6 et R414-1 à R414-23 du code de l'environnement relatifs aux sites Natura 2000,

Vu la décision de la commission européenne du 10 janvier 2011 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2009 portant création du comité de pilotage du site Natura 2000 FR8301057 « Gorges de la Dordogne et du Marilhou » (SIC),

Vue la validation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR8301057 « Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène » (SIC), par le comité de pilotage du site en date du 4 juillet 2012,

Sur proposition du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

Il est convenu ce qui suit

Entre d'une part,  
L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de Région,

Et d'autre part,

..... , ci après dénommé(e) « structure animatrice ».

### **Article 1 : objet de la convention**

Cette convention cadre a pour objet de préciser les engagements de la structure animatrice et de l'Etat – DREAL / DDT quant aux modalités de mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site FR8301057 « Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène », conformément au cahier des charges annexé.

### **Article 2 : engagements de la structure animatrice**

La structure animatrice est tenue de réaliser sa mission conformément au cahier des charges annexé.

Les principales missions de l'animation sont :

- la mise en œuvre de la contractualisation ;
- la mise en œuvre des actions non contractuelles proposées par le DOCOB du site ;
- l'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences ;
- l'amélioration des connaissances et du suivi scientifique ;
- des actions de communication, de sensibilisation et d'information ;
- le soutien à l'articulation de Natura avec les autres politiques publiques ;
- la gestion administrative, financière et l'animation de la gouvernance du site ;
- les mises à jour juridiques, économiques et techniques du DOCOB ;
- le suivi de la mise en œuvre du DOCOB ;
- la mise à jour du FSD.

### **Article 3 : engagements de l'Etat**

L'Etat – DREAL / DDT apporte à la structure animatrice l'assistance technique et administrative dont il peut avoir besoin, notamment :

- veille juridique et réglementaire concernant Natura 2000 ;
- diffusion de documents généraux de communication sur le réseau Natura 2000 ;
- diffusion d'outils et autres documents de cadrage régional sur Natura 2000 ;
- facilitation de la diffusion des documents de cadrage des MAEt (circulaires, modifications de cahiers des charges) ;
- information sur les programmes de formation, réunions et échanges entre opérateurs organisés au niveau local, départemental, régional ou national ;
- information des disponibilités financières pour la contractualisation ;
- mise à disposition des données numériques relatives aux sites Natura 2000, de tous les documents et supports techniques (SIG notamment) établis dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, si la structure animatrice n'est pas celle qui a réalisé le DOCOB, et les outils techniques élaborés au plan national ou régional que la structure animatrice aura à mettre en œuvre dans le cadre de sa mission (protocoles d'études et de suivi des habitats et espèces, logiciels et bases de données pour le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation du DOCOB...).
- information rapide sur l'avancement de l'instruction administrative et financière des dossiers d'aide ;
- information des demandeurs d'aides au titre des contrats Natura 2000 d'une prise de contact préalable avec l'animateur ;
- information des animateurs sur les projets soumis au régime d'évaluation des incidences et qui concernent le site.



#### **Article 4 : calendrier**

Le comité de pilotage (COPIL) doit être réuni autant que possible une fois par an à l'initiative de son président pour examiner le bilan d'activité et définir le programme d'action des années suivantes. La structure animatrice peut faire toutes propositions au président du COPIL relatives à l'ordre du jour de ces réunions. Elle assure la préparation, l'animation et les comptes-rendus de ces réunions, sous l'autorité du président et en lien avec les services de l'Etat. Le COPIL examine en particulier l'avancement de la réalisation des mesures de gestion, les rapports annuels d'activités, les budgets prévisionnels, ainsi que toutes les questions touchant à l'application du DOCOB qui lui sont soumises.

Les documents préparatoires à la réunion du COPIL sont envoyés 4 semaines avant la date de la réunion du COPIL à la DDT et la DREAL, leur permettant ainsi d'apporter des modifications avant l'envoi aux membres du COPIL qui doivent recevoir les documents au moins 2 semaines avant la réunion du COPIL.

#### **Article 5 : suivi sous SUDOCO, l'outil de suivi des DOCOB**

La structure animatrice est chargée de réaliser le suivi de toutes les actions du DOCOB en utilisant SUDOCO, l'outil de suivi des DOCOB gratuit et accessible par Internet proposé par l'Atelier technique des espaces naturels.

Le compte de la structure animatrice est activé à sa demande auprès de l'ATEN.

#### **Article 6 : bilan d'activité**

La structure animatrice élabore un bilan d'activité annuel suivant la trame proposée en annexe. Ce bilan tient compte des aspects techniques, scientifiques (évaluation de l'état de conservation du site, type de mesures souscrites, habitats concernés, effets éventuellement observés, difficultés rencontrées...), financiers du suivi de la mise en œuvre du DOCOB et présente une synthèse sur la concertation. La structure animatrice formule des préconisations vis à vis de certaines mesures (adaptations de cahiers des charges de mesures du DOCOB par exemple). Une cartographie de la contractualisation peut être réalisée. Le bilan doit comporter un certain nombre d'indicateurs de suivi, comme proposé dans le bilan type annexé.

Ce bilan, transmis chaque année à la DREAL et à la DDT peut être mis à disposition des membres du comité de pilotage sur leur demande. Sur demande du préfet, la structure animatrice peut être amenée à fournir un bilan intermédiaire.

Au terme de la présente convention, la structure animatrice remet à la DREAL et à la DDT le dernier bilan annuel et, en fonction des observations issues des synthèses de suivi et des données d'évaluation des effets des actions, propose, si nécessaire, une adaptation des orientations de gestion issues des objectifs du DOCOB.

## **Article 7 : dispositions financières**

Pour la réalisation des missions définies à l'article 2, la structure animatrice bénéficie de crédits de l'Etat, dont le montant est arrêté en début de chaque année à partir d'une proposition émanant de la structure animatrice et suffisamment précise quant à la lisibilité du devis.

Un avenant financier annuel est signé entre la structure animatrice et l'Etat, représenté par le Préfet, pour fixer ce montant, et indiquer les modalités particulières de son versement au gestionnaire. Toutefois, d'autres avenants financiers pourront être signés en cas d'évènements particuliers.

Les paiements interviendront au vu des justificatifs détaillés des dépenses engagées pour la réalisation de la présente convention.

## **Article 8 : personnel(s) dédié(s)**

La structure animatrice affecte ou recrute le (les) chargé(e/s) de mission nécessaire(s) à l'exécution des missions définies dans le cahier des charges.

Celui-ci (/ celle-ci / ceux-ci) doit (doivent) avoir un niveau de connaissances scientifiques et techniques, une aptitude à la concertation et à la gestion administrative et financière lui (leur) permettant d'assurer et de coordonner l'ensemble des missions définies dans le cahier des charges.

La structure animatrice permet au personnel affecté à cette mission de suivre la formation nécessaire à son accomplissement, notamment dans le cadre des formations dispensées par l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN). Le (les) chargé(e/s) de mission est (sont) invité(e/s) à participer aux échanges, à la mutualisation et à la promotion des expériences au sein du réseau Natura 2000, notamment à travers les séminaires et les formations mises en place par la DREAL ou la DDT.

## **Article 9 : sous-traitance**

La structure animatrice peut externaliser une partie de sa mission. Les devis des prestataires retenus peuvent être étudiés et validés par la DREAL si nécessaire.

## **Article 10 : propriété intellectuelle et utilisation de données**

La structure animatrice est propriétaire des documents réalisés en exécution de la présente convention. Toutefois, elle autorise l'Etat à utiliser et diffuser ces documents, sous réserve des droits de la propriété littéraire et artistique. Les données environnementales sont mises à disposition du public en application de la convention d'Aarhus et dans le cadre du Système d'Information de la Nature et des Paysages (SINP).

La structure animatrice ne peut en aucun cas faire un usage commercial des données et documents produits dans le cadre de sa mission et rappelle lors de toute utilisation de ces données et documents que leur élaboration a été financée par le Ministère en charge de l'Environnement dans le cadre de Natura 2000.

### **Article 11 : durée de la convention**

Les dispositions de la présente convention sont applicables à partir de la date de la signature et pour une période 3 ans. Ce délai pourra être prorogé par un avenant afin de pouvoir terminer les opérations éventuellement en cours.

En cas de transfert de maîtrise d'ouvrage de la mise en œuvre du DOCOB de l'Etat à une Collectivité élue lors d'un Copil, cette convention se terminera à la fin de l'exercice annuel en cours. La Collectivité « porteuse » devra signer une convention avec une structure animatrice si elle n'assume pas cette tâche en régie.

### **Article 12 : avenant**

La présente convention peut être modifiée et complétée par avenant intervenant dans les mêmes formes que la présente convention, notamment pour prendre en compte l'évolution de la réglementation, particulièrement celle qui concerne Natura 2000.

A chaque échéance, le contenu de la présente convention pourra être réajusté par la DREAL en fonction des résultats obtenus au regard des bilans et rapports remis par la structure animatrice.

### **Article 13 : résiliation de la convention**

La présente convention peut être résiliée à la demande motivée de l'une des parties présentée au moins trois mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de manquement grave aux obligations de la présente convention, le Préfet peut résilier la présente convention sans délai.

### **Article 14 : règlement des litiges**

En cas de litige, les parties s'engagent à traiter à l'amiable préalablement à la saisine du tribunal administratif de Clermont-Ferrand qui serait alors seul compétent.

### **Article d'exécution :**

La présente convention cadre est établie en 2 exemplaires originaux destinés à chacune des parties.

Fait à Clermont-Ferrand, le

La structure animatrice

Le Préfet de la région Auvergne